

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2023\_2\_13**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

**Objet : Finances -**  
**Attribution subvention**  
**2022 au CSC Les Unis Vers**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Février 2023

**Titulaires :** Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Madame PICAUVILLE Maryse

**Pouvoirs :**

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia  
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine  
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis  
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

**Absent(s) :** Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie

**Excusé(s) :** Madame BAILLY Christiane, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Yves ATTOU

La Communauté de Communes Val de Gâtine apporte, dans le cadre de ses compétences, le soutien et la promotion sous forme de subvention aux associations pour des actions culturelles d'intérêt communautaire.

Ainsi la Communauté de communes continue à soutenir l'action culturelle du festival Tous en Scène à Germond Rouvre ainsi que le cinéma en salle sur Val de Gâtine.

Le centre socioculturel Les Unis Vers en Val de Gâtine a engagé les frais sur l'année 2022 de l'organisation d'un spectacle pour les écoles.

Le conseil communautaire est invité à régulariser le versement au centre socio culturel de cette subvention exceptionnelle qui ne sera pas renouvelée à compter de 2023.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine en vigueur

Vu ses compétences en matière de soutien et de promotion, sous forme de subvention, aux associations pour des actions culturelles d'intérêt communautaire.

Considérant les actions culturelles menées par le Centre socioculturel Les Unis Vers en Val de Gâtine et notamment l'organisation d'un spectacle pour les écoles du territoire communautaire

Considérant les frais engagés par le Centre socioculturel pour cette organisation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

**- D'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 1800 € au Centre Socio culturel les Unis Vers en**

**Val de Gatine au titre du spectacle des écoles 2022  
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2023**

**Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/02/2023  
Publié le 27/02/2023  
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,  
mois et an ci-dessus.

Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre Rimbeau", is written over the official seal.